



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 38982

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pénurie d'organes. La pénurie d'organes en France se confirme d'année en année. Les listes des malades en attente de greffes s'allongent alors que l'on fait face à un recul du don d'organes. En effet, trop peu nombreux sont ceux qui se prononcent de leur vivant en faveur du don d'organes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de sensibiliser les Français sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'Établissement français des greffes met tout en oeuvre pour augmenter le nombre de greffons disponibles en France, en agissant tant au niveau de l'information de la population en faveur du don que de l'organisation des prélèvements d'organes et de tissus. Depuis juin 2000, une journée nationale d'information est mise en place chaque année pour amener chacun à une réflexion et à une prise de position personnelle, pour ou contre le don. Cette année, l'Établissement français des greffes a souhaité mener sa campagne nationale d'information essentiellement en direction du grand public et privilégier ce message « Vous avez une position, dites-la à vos proches ». La diffusion, à huit millions d'exemplaires, d'un « guide » permet de comprendre pourquoi il est important de faire part de sa position à ses proches. Ce guide a été réalisé sur la base du document d'information de l'Établissement français des greffes « Don d'organes de tissus ou de cellules, pour les malades, votre avis compte plus que tout », document qui a démontré sa capacité à accompagner le grand public dans sa prise de décision. La diffusion de ce guide a été faite à l'échelle nationale par le biais des deux suppléments TV majeurs : « TV Hebdo » et « TV Mag » distribués avec cinquante-quatre titres de la presse quotidienne régionale et deux titres de la presse quotidienne nationale la semaine précédant le 22 juin. Ce mode de distribution a permis de toucher plus de quinze millions de personnes à un moment propice : chez soi, en famille. L'ensemble de la presse écrite, télévisée et radio a été sollicitée. Un CD-ROM sonore a été envoyé à mille radios locales. Il propose des interviews, « prêtes à diffuser », des acteurs du prélèvement et de la greffe (médecins, chirurgiens, infirmières) et également des témoignages de personnes greffées. Un partenariat réunissant l'Établissement français des greffes, les associations militant en faveur de la greffe et le Conseil national des centres commerciaux a permis de mettre à la disposition des associations un espace au coeur des galeries marchandes des centres commerciaux pour sensibiliser et informer le grand public sur le don d'organes. Les bénévoles des associations ont été présents dans les centres commerciaux le samedi 19 juin et ont diffusé le guide d'information. Il a été accompagné d'un feuillet indiquant les coordonnées des associations participant à cette action de sensibilisation. Chaque établissement hospitalier de prélèvement a reçu les guides d'information ainsi que les affiches de la 4e Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe pour accompagner les actions qu'elles souhaitent mettre en place à cette occasion. Enfin, La Poste a lancé le 22 juin 2004 un timbre dédié au don d'organes, édité à cinq millions d'exemplaires. Il a été vendu le premier jour à Paris et Marseille, puis disponible le lendemain dans l'ensemble des bureaux de poste. La campagne d'information, largement soutenue par les médias, a d'ores et déjà porté ses fruits, puisque que 67 % des Français affirment avoir vu, lu ou entendu parler du don d'organes dans les quinze jours autour du 22 juin. Ce taux est significativement plus

élevé qu'en 2003 (56 %). Dans le cadre de la révision des lois de bioéthique, un effort particulier devra être porté vers les jeunes de quinze à vingt-cinq ans. Tout au long de l'année, les efforts sont soutenus, notamment par la mise à disposition de documents d'information et la sollicitation des médias, télévisés en particulier. En avril et mai 2004, un reportage d'une heure sur France 3, une émission « Envoyé Spécial » et une émission « Ça se discute » conduite par Jean-Luc Delarue ont chacun été vu par plus de trois millions de spectateurs. L'Établissement français des greffes continuera par ailleurs de développer des actions spécifiques régionales, dans le cadre d'une politique de réseaux, auprès des professionnels de santé. Les régions de l'Ouest sont les premières à mettre en place cette action visant les personnels de quatre-vingts établissements de santé. L'objectif principal est de développer le recensement dans les hôpitaux non autorisés à prélever pour augmenter le nombre de greffons disponibles en vue de greffe.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38982

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3433

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9280